

Cadre professionnel de l'ICM 2021



Pourquoi avons-nous besoin d'un cadre professionnel ?

Toute profession a besoin d'une structure qui la soutient, la renforce et guide son évolution. Dans la plupart des cas, on appelle cette structure un cadre professionnel et il se compose de tous les éléments requis pour qu'une profession puisse être considérée comme telle.

La pratique sage-femme étant une profession de santé unique en son genre, le cadre professionnel qui s'y rattache est lui aussi unique. D'autres professions, comme les soins infirmiers ou l'enseignement, ont leur propre cadre, spécifique à leurs activités. Le cadre professionnel de la pratique sage-femme de l'ICM constitue un outil d'information et d'orientation pour l'ICM, ses membres, ses partenaires et ses parties prenantes.

Pourquoi avons-nous mis à jour le cadre professionnel de pratique sage-femme ?

En 2009, l'ICM a établi le cadre professionnel de pratique sage-femme original. Ce cadre était composé de trois piliers : formation, réglementation et association. Deux autres éléments sous-tendent les trois piliers : les compétences essentielles de la pratique sage-femme et la recherche sur la pratique sage-femme.

Ce cadre original est maintenant en place depuis plus de 10 ans. Toutefois, ni le raisonnement qui le sous-tend, ni la manière dont ses éléments interagissent entre eux n'ont jamais été expliqués de manière exhaustive. En conséquence, il donnait lieu à des divergences d'interprétation. En particulier, la relation entre les « trois piliers » (formation, réglementation et association) et les « facteurs sous-jacents » (compétences essentielles de la pratique sage-femme et la recherche sur la pratique sage-femme) restait quelque peu floue.

Au fil du temps, à mesure que le paysage de la santé mondiale s'est transformé et a évolué, il est apparu de plus en plus clairement que certains éléments manquaient dans ce cadre. Nous nous sommes rendu compte que dans de nombreux pays du monde, la formation, la réglementation et l'association ne pouvaient pas faire progresser la profession, même lorsqu'elles étaient étayées par les compétences essentielles et la recherche, si elles n'existaient pas dans un contexte propice au soutien des sages-femmes et de la pratique sage-femme. Nous nous sommes également interrogés sur la manière dont les compétences essentielles et la recherche sur la pratique sage-femme fonctionnaient dans le cadre, tout en reconnaissant qu'elles jouaient un rôle plus important que ce que l'expression « sous-jacent » pouvait exprimer.

Nous avons donc commencé à prendre en compte le contexte et l'environnement dans lesquels se trouvaient les sages-femmes. Nous avons examiné la manière dont les compétences essentielles s'entrecroisent avec chacun des autres éléments. Nous avons également commencé à examiner de plus près les liens entre la recherche sur la pratique sage-femme et notre champ d'activité. En même temps, nous étions de plus en plus conscients du potentiel du leadership des sages-femmes individuelles, des associations de sages-femmes et de l'ICM elle-même. Et, alors que la profession de sage-femme a toujours été considérée comme une profession dirigée par les femmes et axée sur les femmes, nous avons constaté que la centralité du genre dans la profession de sage-femme n'avait pas été pleinement explorée.

Nous avons également commencé à réaliser que notre cadre professionnel initial n'allait pas au cœur de ce qui rend la profession de sage-femme unique par rapport aux autres professions de santé, c'est-à-dire notre philosophie et notre modèle de soins. [La philosophie et le modèle de soins](#), sur lesquels repose la constitution de l'ICM, reflètent l'essence même de la pratique sage-femme. Nous savons qu'en défendant le choix et la voix des femmes, en donnant la priorité à la valeur et au respect, et en travaillant aux côtés des femmes pour rendre leurs expériences de santé reproductive aussi positives que possible, les sages-femmes offrent quelque chose d'unique que les infirmières ou les médecins ne peuvent pas offrir. Nous savons que cela devait être mieux exprimé dans le cadre professionnel de la pratique sage-femme.

Et le cadre professionnel a évolué au fur et à mesure de l'évolution de notre réflexion.

En nous appuyant sur des années de conversations et de collaborations, nous avons élaboré un nouveau cadre professionnel amélioré de pratique sage-femme afin de refléter l'évolution de notre profession et de mieux représenter la pratique sage-femme telle qu'elle existe aujourd'hui. Il s'agit d'une illustration du pourquoi et du comment de notre existence en tant que profession, et d'une représentation de nos convictions fondamentales.

Le nouveau cadre professionnel amélioré de pratique sage-femme aidera notre profession à rester pertinente, innovante et en avance sur son temps. Nous sommes convaincus que si tous les pays avaient intégré ce cadre professionnel, nous verrions des services de sages-femmes de meilleure qualité, des carrières plus épanouissantes pour les sages-femmes et une meilleure santé reproductive pour les femmes, leurs nouveau-nés et leurs familles.

Quels sont les éléments du cadre professionnel de pratique sage-femme actualisé ?

1. Philosophie de la pratique sage-femme

Toutes les professions sont guidées par certaines valeurs fondamentales (réunies sous le terme de philosophie professionnelle), qui façonnent la pratique et la conduite de tous ceux qui en font partie. En ce qui concerne la pratique sage-femme, notre philosophie guide chaque action des sages-femmes. C'est ce qui nous distingue des autres professions de santé et rend les sages-femmes et leur travail essentiels dans toutes les régions du monde.

La [philosophie de la pratique sage-femme](#) de l'ICM fournit une définition universelle de la philosophie des soins prodigués par les sages-femmes sur la base des principes éthiques de justice, d'équité et de respect pour la dignité humaine. Elle englobe les convictions fondamentales qui sont au cœur de la profession, notamment le fait que la grossesse et la procréation sont généralement des processus physiologiques normaux et des expériences profondes revêtant une grande signification pour les femmes, les familles et les communautés. Elle explique que les soins prodigués par les sages-femmes encouragent, protègent et soutiennent la santé et les droits humains, reproductifs et sexuels des femmes et respectent leur diversité ethnique et culturelle, et que les sages-femmes sont donc les prestataires de soins les mieux placés pour assister les femmes enceintes. Elle reflète la notion selon laquelle les soins prodigués par les sages-femmes sont par nature holistiques et continus, ancrés dans la compréhension des expériences sociales, émotionnelles, culturelles, spirituelles, psychologiques et physiques des femmes, et aussi que ces soins sont émancipateurs et améliorent le statut sanitaire et social des femmes ainsi que leur confiance en soi.

Mais surtout, la philosophie de la pratique sage-femme, insiste sur le fait que tous les soins de pratique de sage-femme ont lieu en partenariat avec les femmes. Les soins de pratique sage-femme reconnaissent le droit à l'autodétermination et sont respectueux, personnalisés, continus et non autoritaires. Ces convictions et valeurs servent de guide aux sages-femmes du monde entier et influencent tous les aspects de la profession de sage-femme.

2. Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme

Toutes les sages-femmes ont besoin d'un ensemble de [compétences essentielles](#) pour exercer la profession de sage-femme. L'ICM a révisé et mis à jour les Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme en 2019. Ces compétences sont réparties en quatre catégories : les soins de pré-grossesse et prénatals, les soins pendant le travail et l'accouchement, les soins continus prodigués aux femmes et aux nouveau-nés et les compétences qui s'appliquent à l'ensemble du continuum de l'accouchement.

Les compétences essentielles pour la pratique sage-femme sont interconnectées avec chacun des autres éléments du cadre professionnel. Elles reflètent la philosophie de la pratique sage-

femme et la pratique axée sur la continuité des soins. Les compétences essentielles pour la pratique sage-femme doivent être développées au cours des programmes de formation des sages-femmes avant l'entrée en service et les sages-femmes doivent maintenir leurs compétences par le biais d'un développement professionnel continu et d'une expérience pratique. Le concept de maintien des compétences est important pour garantir des soins de qualité aux femmes. Les autorités de réglementation de la profession de sage-femme peuvent utiliser les compétences définies par l'ICM pour mesurer les niveaux de compétence des sages-femmes au moment de leur enregistrement et lorsqu'elles commencent à exercer. Les autorités réglementaires peuvent soutenir la qualité des soins en exigeant que les sages-femmes démontrent le maintien de leurs compétences. C'est pourquoi, les compétences recourent les normes mondiales de l'ICM pour la formation et la réglementation de la pratique sage-femme.

Les associations de sages-femmes ont un rôle important à jouer pour promouvoir l'intégration des compétences essentielles de l'ICM dans la formation et la réglementation de la profession de sage-femme dans les divers pays. Elles peuvent également proposer un développement professionnel continu aux sages-femmes afin de garantir le maintien de leurs compétences. Les sages-femmes ont besoin d'un environnement favorable pour pouvoir appliquer leurs compétences de manière efficace, et ces compétences sont mises à jour à mesure que de nouvelles données probantes émergent de la recherche.

3. Formation

Chaque profession a son propre ensemble de savoirs et les sages-femmes détiennent des connaissances uniques qu'aucun autre groupe professionnel ne possède. Il est clair qu'il existe de nombreuses connaissances communes aux professionnels de la santé, mais le contexte d'application et de développement de ces connaissances diffère selon les professions. Par exemple, tous les professionnels de la santé partagent des connaissances sur la physiologie du corps. Les sages-femmes partagent bien évidemment ces mêmes connaissances, mais la manière dont elles sont appliquées diffère dans la mesure où les sages-femmes travaillent avec le corps des femmes à travers le prisme unique de la grossesse, de l'accouchement, de la santé postnatale ou de la santé sexuelle et génésique.

Pour soutenir son ensemble de savoirs, la profession de sage-femme a son propre système éducatif, pour lequel l'ICM définit des [normes mondiales et dans lequel les compétences essentielles de l'ICM sont également intégrées](#). En fait, la profession de sage-femme est la seule profession de santé à disposer de normes mondiales pour son système éducatif. Ces normes sont destinées aux sages-femmes et à tous ceux qui œuvrent au renforcement de la profession de sage-femme dans le secteur de la santé maternelle et néonatale. Les Normes mondiales de l'ICM pour la formation en pratique sage-femme ont été revues et mises à jour en 2021.

Actuellement, l'ICM déploie son Programme d'accréditation de la formation des sages-femmes (MEAP) pour offrir une accréditation aux programmes de formation des sages-femmes qui répondent aux Normes mondiales de l'ICM pour la formation en pratique sage-femme. Le MEAP se base sur les meilleures pratiques internationales dans le domaine de la formation et de

l'accréditation et sert de référence et de label de qualité aux programmes de formation des sages-femmes dans le monde entier.

L'ICM travaille sur un nouveau programme appelé Parcours de développement de la formation des sages-femmes (MPath), dans le cadre duquel elle développe des ressources pour aider les formateurs de sages-femmes à renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation de sages-femmes avant l'entrée en service. Parmi ces ressources, bientôt disponibles sur notre site internet, citons des recommandations sur l'élaboration des programmes d'études, des recommandations sur l'évaluation des compétences, un outil d'analyse des évaluations, des recommandations pour les sites cliniques, et des normes pour les formateurs de sages-femmes.

4. Réglementation

Chaque profession dispose de son propre système de réglementation qui oblige ses membres à être comptables de leurs actes tout en assurant leur autonomie et la sécurité du public. Les fonctions de réglementation de la profession de sage-femme comprennent la définition du champ d'exercice de la profession, la définition des normes de formation initiale, l'enregistrement des nouvelles sages-femmes, le renouvellement du permis d'exercer et la garantie du maintien des compétences tout au long de la carrière d'une sage-femme, la gestion des plaintes et des procédures disciplinaires au sein de la profession, et la mise en place de codes de déontologie et de normes éthiques. La réglementation varie en fonction des pays et va d'une fonctionnalité limitée, à la gamme complète d'activités réglementaires entreprises par une autorité de réglementation spécifique de la pratique sage-femme, telle qu'un conseil de sages-femmes. Pour soutenir une réglementation efficace, l'ICM a défini des [Normes mondiales pour la réglementation dans la pratique sage-femme \(2011\)](#), établi un [Code de déontologie international pour les sages-femmes](#) et produit une [Boîte à outils de réglementation pour guider le développement de la réglementation de la profession de sage-femme](#).

5. Association

Un autre élément essentiel de la profession de sage-femme est l'existence d'associations professionnelles. L'ICM soutient, représente et œuvre à renforcer les associations professionnelles de sages-femmes à travers le monde. Elle regroupe actuellement plus de 140 associations membres, qui représentent plus de 120 pays sur chaque continent et plus d'un million de sages-femmes dans le monde. L'ICM fournit des mécanismes de communication et de prise de décision avec et entre les membres et elle est chargée par le Conseil de l'ICM de parler au nom de la profession de sage-femme.

Les associations jouent un rôle essentiel, dans la mesure où elles relient et soutiennent les sages-femmes individuelles et leur permettent d'unir leurs voix avec celles de leurs collègues du même pays ou d'autres pays. L'ICM représente ses membres au niveau mondial et travaille avec eux au niveau régional et national. Lorsque cela est nécessaire, l'ICM renforce les associations en leur fournissant des ressources qui les aideront à renforcer leurs capacités et les aide à faire prendre conscience aux décideurs de leur pays qu'elles s'expriment au nom des sages-femmes et qu'elles

ont droit au chapitre sur les décisions concernant la pratique sage-femme et les services et les droits de santé sexuelle, génésique, maternelle et néonatale. Plusieurs modules d'apprentissage en ligne sont disponibles sur notre site internet et d'autres sont en cours de développement.

6. Recherche

La recherche et les données probantes sont essentielles à l'évolution de la profession de sage-femme. Le nombre des ouvrages consacrés à la profession de sage-femme et à la santé reproductive s'est considérablement développé ces dernières années. Les recherches ont démontré en particulier la grande différence au niveau des résultats entre la continuité des soins dirigés par les sages-femmes (lorsqu'une sage-femme ou un petit groupe de sages-femmes dirigent les soins d'une femme tout au long du continuum de l'accouchement) et les modèles de soins plus traditionnels dans lesquels les femmes reçoivent des soins de différentes sages-femmes et de plusieurs autres professionnels de la santé dans un processus plus fragmenté.

La profession de sage-femme est guidée par les données découlant de la recherche et l'ICM œuvre à soutenir la recherche dirigée par les sages-femmes, les méthodes de soins guidées par les données probantes et à s'assurer que toutes les associations membres et toutes les sages-femmes puissent y accéder facilement.

7. Modèle de pratique de continuité des soins sous la direction des sages-femmes

Les modèles de continuité des soins sous la direction des sages-femmes, dans le cadre desquels une sage-femme ou un petit groupe de sages-femmes connues de la femme, la soutiennent tout au long du continuum prénatal, intrapartum et postnatal, sont recommandés pour la femme enceinte dans les contextes où les programmes de pratique sage-femme fonctionnent bien. Dans les pays à revenu élevé, il a été démontré que ces modèles entraînent une réduction des décès néonataux, des naissances prématurées, des mortinaissances, des épisurales, des épisiotomies et des accouchements instrumentaux, ainsi qu'une augmentation des naissances vaginales spontanées et de la satisfaction des femmes, sans risques négatifs accrus. Investir dans les sages-femmes pour obtenir ces résultats est rentable. Le modèle de continuité des soins sous la direction des sages-femmes permet à chaque femme et à sa sage-femme (ou à une petite équipe de sages-femmes) d'apprendre à se connaître et de construire une relation basée sur la confiance, l'équité, le choix éclairé, la prise de décision et la responsabilité partagées. Les relations sont négociées entre les partenaires, et sont dynamiques et responsabilisantes pour les deux parties. Pour l'instant, les données concernant ce modèle proviennent principalement de pays à revenu élevé. La mise en œuvre et la transposition à plus grande échelle des modèles de continuité des soins sous la direction des sages-femmes nécessitent de relever les défis liés à la formation, à la réglementation et à l'environnement de travail des sages-femmes, mentionnés dans plusieurs rapports, dont le rapport sur l'état de la pratique de sage-femme dans le monde de 2021. Cela peut conduire à de meilleurs résultats en matière de santé, non seulement pour les femmes et les nouveau-nés, mais aussi pour leurs familles et la société.

8. Leadership

La profession de sage-femme repose sur un leadership fort à tous les niveaux, des sages-femmes individuelles aux associations de sages-femmes, en passant par l'ICM et les gouvernements. L'ICM a toujours défendu l'idée selon laquelle, de par la nature même de son travail, chaque sage-femme est un leader. Dans leur travail quotidien, les sages-femmes incarnent le leadership. Chaque fois qu'une sage-femme travaille avec une femme, elle influence son point de vue sur l'accouchement, le corps des femmes, les droits des femmes et la notion de respect. Cette femme influencera à son tour les opinions de ceux qui l'entourent, ce qui se répercutera sur les familles, les amis, les collègues et les communautés.

Le leadership organisé permet aux sages-femmes et aux femmes avec lesquelles elles travaillent de s'exprimer collectivement sur la scène politique pour créer le changement, encourager le progrès et renforcer la profession. En outre, le leadership permet aux sages-femmes et aux femmes de partager une voix politique avec d'autres groupes qui défendent les droits des femmes.

On a également besoin de sages-femmes à des postes de leadership officiels au sein des services de sage-femme, d'établissements, d'organisations éducatives, d'autorités réglementaires, parmi les décideurs et au-delà. L'ICM plaide actuellement auprès des ministères de la Santé pour la création d'un poste de sages-femmes en chef pour diriger la profession de sage-femme au niveau national. Le [programme des jeunes sages-femmes leaders](#) de l'ICM sélectionne de jeunes sages-femmes qui ont une occasion unique d'apprendre à devenir des leaders dans leur vie professionnelle et dans les communautés dans lesquelles elles travaillent.

9. Environnement favorable

Par environnement favorable on entend l'environnement dans lequel les sages-femmes doivent se trouver dans un contexte particulier pour pouvoir exercer efficacement et obtenir les meilleurs résultats.

Cette idée d'un environnement favorable découle du fait que la profession de sage-femme est entièrement contextuelle. Nous l'avons inclus dans le cadre professionnel actualisé, car nous réalisons que tous les autres éléments de la profession de sage-femme dépendent de et sont influencés par les systèmes sanitaires et sociaux en place dans chaque pays. À savoir, la législation, les politiques, les ressources (humaines, fournitures, équipements, déplacements, communication), les installations, les données, les environnements de travail sûrs et respectueux, la rémunération équitable, le développement et le déploiement de la main-d'œuvre, les données probantes, l'intégration des services de santé, la formation, la réglementation, le soutien et le développement professionnels, les attitudes sociétales et l'égalité des sexes.

Si l'idée de l'environnement favorable a été discutée sous diverses formes à diverses occasions, elle a été abordée pour la première fois de manière officielle dans le rapport Voix des sages-

femmes, Réalité des sages-femmes de 2016, produit par l'ICM en collaboration avec WRA et l'OMS qui a identifié certains des principaux obstacles à un environnement favorable pour les sages-femmes. Par la suite, une revue de la littérature menée par l'ICM en 2019 a révélé plusieurs études et discussions sur le concept, mais pas de définition commune. Pour tenter d'y remédier, l'ICM a animé une session sur l'environnement favorable lors de la conférence Women Deliver de 2019, coorganisée par l'UNFPA et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et en collaboration avec l'UNICEF, Jhpiego, l'Association canadienne des sages-femmes et Laerdal Global Health, au cours de laquelle la [définition suivante a été proposée](#) :

« Un environnement qui apprécie et respecte les sages-femmes, et qui apprécie et respecte les femmes. »

En 2021 et avec la collaboration d'Adriadne Labs, l'ICM a rédigé une note d'orientation et des recommandations de mise en œuvre pour expliquer l'environnement favorable à la pratique sage-femme et pour guider les ministères de la Santé et les associations de sages-femmes dans les pays sur les politiques, les structures, les systèmes et les ressources nécessaires pour aider les sages-femmes à fournir des soins de qualité dans le cadre des services de santé maternelle et néonatale. La note d'orientation est disponible sur notre site internet. L'étape suivante consistera à tester la mise en œuvre de la note d'orientation et à revoir et mettre à jour les recommandations de mise en œuvre.

10. Engagement envers l'égalité des sexes et la justice, l'équité, la diversité et l'inclusion

La profession de sage-femme est, et a toujours été, une profession centrée sur la femme. Elle est donc profondément touchée par l'inégalité omniprésente entre les sexes. Reconnaître et comprendre la manière dont les inégalités entre les sexes affectent la profession de sage-femme est essentiel pour permettre de s'attaquer à ces problèmes aux niveaux local, national et mondial. De même, la profession de sage-femme doit s'efforcer de mieux valoriser la diversité et l'inclusion, en examinant les préjugés institutionnels tels que le racisme, le sexisme, l'âgisme, etc. L'ICM s'efforce de modéliser et de privilégier la justice, l'équité, la diversité et l'inclusion, et s'engage à appliquer une optique de genre à tous ses travaux. Ces efforts permettront d'améliorer les résultats et de réaliser des progrès durables pour les sages-femmes, les femmes et les communautés, quelles que soient leur ethnicité, leur race, leur origine, leur religion ou leur orientation/identité sexuelle.

Comment ces éléments interagissent-ils ?

Notre cadre professionnel actualisé supprime toute hiérarchie entre les éléments, car nous savons qu'une profession de sage-femme forte et soutenue a besoin de chacun de ces dix éléments :

- 1) philosophie
- 2) compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme
- 3) formation
- 4) réglementation

- 5) association
- 6) recherche
- 7) modèle de pratique
- 8) leadership
- 9) environnement favorable
- 10) engagement en faveur de l'égalité des sexes et de la justice, l'équité, la diversité et l'inclusion

Les éléments du cadre professionnel actualisé de la pratique sage-femme sont profondément imbriqués et entièrement interdépendants. Ce qui signifie qu'en renforçant l'un d'entre eux, nous pouvons renforcer tous les autres, de même que si l'un d'entre eux est déstabilisé, c'est l'ensemble des éléments qui se trouvent déstabilisés.